

Date rédaction		01/2022	Lieu		VISIOCONFERENCE		Version	V1	
Rédacteur		SPA/APN		Date réunion		15/12/2021			
Prénom et nom				Organisme				Pr	Ex
Membres du conseil portuaire									
M. Yvan Taillebois				Président				x	
Représentants du conseil municipal de Gatteville-le-Phare (Roubari)									
Mme Christine Léonard				Titulaire				x	
Mme Marie-Noëlle Le Borgne				Suppléante					x
Représentant du conseil municipal de Fermanville (Ports Lévi et Pignot)									
Mme Nicole Belliot Delacour				Titulaire				x	
M. Nicolas Lemarchand				Suppléant				x	
Représentants du conseil municipal de Digosville (Le Becquet)									
M. Jean-Pierre Estace				Titulaire				x	
Mme Martine Coutanceau				Suppléant				x	
Représentant du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin (Le Becquet)									
Mme Muriel Jozeau Marigné				Titulaire					x
Mme Nathalie Renard				Suppléante				x	
Représentants personnel gestion des ports									
M. Thierry Leteissier				Titulaire				x	
M. Laurent Clergeau				Suppléant				x	
Représentant de l'activité pêche									
M. Michel Travers				Titulaire					x
M. Stephane Lefevre				Titulaire					x
M. Jean Nicolas Doucet				Suppléant					x
Poste à pourvoir				Suppléant					
Représentants de l'activité plaisance									
Port du Becquet									
M. Alain Chartier				Titulaire				x	
M. Alexandre Hamel				Titulaire				x	
M. Gérard Goueslain				Suppléant					x
M. Rodrigue Malo				Suppléant					x
Port Lévi									
M. Richard Berger				Titulaire					x
M. Serge Boivin				Suppléant					x
Port Pignot									
M. Jack Letellier				Titulaire				x	
M. Jean-Claude Legat				Titulaire				x	
M. Philippe Folliot				Suppléant				x	
Port de Roubari									
M. Jacques Lavenan				Titulaire				x	
M. Claude Maunoury				Suppléant				x	
M. Rémi La Roque				Suppléant				x	
Autres participants									
Mme Brigitte Léger Lepaysant				Conseillère départementale					x
M. Daniel Denis				Conseiller départemental				x	
Mme Stéphanie Coupé									x
M. Gilles Lelong				Conseiller départemental				x	
M. Stéphane Gautier				Directeur de la mer, des ports et des aéroports					x

Le conseil portuaire des ports du Val de Saire s'est réuni le 15 décembre 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** se présente aux membres du conseil portuaire et fait part de son regret quant à la tenue de ce conseil en visioconférence, sa préférence aurait été de rencontrer en présentiel les membres mais les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mai 2021

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

PORT DU BECQUET

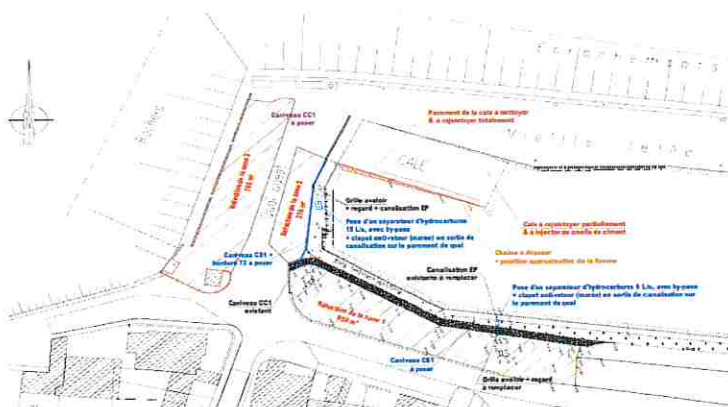
I – Rapport d'activité :

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

- nettoyage mensuel des cales et escaliers ;
- entretien des bordures et des terre-pleins ;
- pose échelles et réparation en concertation avec l'association des usagers ;
- mise en place de plaques d'identification de l'ancien abri des douaniers et du canot de sauvetage.

ainsi que les travaux d'entretien envisagés en 2022 :

- travaux de réparation de la cale et de réfection de voirie : 140 000 € HT
=> analyse des offres en cours
=> Travaux programmés début 2022



M. Clergeau ajoute que la cale nécessite quelques travaux de rejointoiement et de mise en place de pierres.

M. Leteissier demande s'il y a des questions.

M. Chartier informe que **M. Letteissier** a tenu informé l'association des travaux lors de la réunion qui s'est tenue en décembre à l'agence portuaire départementale Nord.

M. Estace demande ce qu'il en est de la mise en place des totems.

M. Clergeau informe qu'au vu des remarques et observations récoltées lors des derniers conseils portuaires sur l'ensemble des ports, un travail va être engagé avec le service communication du Département afin d'étudier plusieurs formats de totems pour répondre aux différentes demandes.

M. Chartier informe qu'il n'y a qu'un seul interlocuteur de l'association avec les agents du Département, ce qui facilitera les échanges pour la fixation des échelles. Il félicite l'agence pour la mise en place des panneaux de signalétique sur les bâtiments. Il explique que des travaux de sécurisation ont été effectués sur le gabion. Il fait part de la problématique de la vitesse dans le port et souhaite la mise en place d'un panneau affichant une vitesse limitée à 3 nœuds sur le musoir. Il souligne la lenteur pour la facturation des bâtiments par les services du Département, ainsi que pour le plan d'eau et informe qu'il y a 4 places à attribuer pour 2022.

PORT LEVI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

- nettoyage des cales ;
- entretien des bordures ;
- entretien terre-plein.

M. Leteissier fait part d'un problème de connexion internet expliquant l'absence des membres de l'association, mais qu'il se rapprochera de l'association pour leur faire un point sur ce conseil portuaire.

M. Denis informe qu'il n'a pas eu de questions particulières sur le port Lévi.

En l'absence de questions, **M. Leteissier** présente le point suivant.

PORT PIGNOT

I – Rapport d'activité

M. Leteissier présente les travaux d'entretien réalisés en 2021 :

- nettoyage des cales ;
- entretien des bordures et terre-plein ;
- Intervention en pied de cale par l'entreprise RTP.

et présente les travaux qui sont à réaliser par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire concernant les interventions sur la cale :



M. Legat fait part de sa satisfaction pour l'enlèvement du « caillou » qui était très gênant.

M. Letellier informe qu'il est dans l'attente de la facturation par le Département des AOT mouillages.

M. Letessier répond que cela a été traité par le service, mais va faire remonter l'information à la paierie.

M. Letellier explique que le navire de Mme Follet fait figure d'épave dans le port depuis 3 ans, il souligne qu'il représente un danger certain. Après contact avec la propriétaire, elle lui avait fait part qu'elle ne souhaitait plus de place dans le port. L'association a fait plusieurs propositions pour enlever gratuitement son navire sans qu'elle ne donne de suite. Les membres de l'association ont à trois reprises remis le navire en place suite aux tempêtes. Il informe que dans les statuts si **Mme Follet** n'a plus de PME, elle n'a pas de raison de rester au port.

M. Leteissier répond que ce sujet est récurrent depuis plusieurs conseils portuaires et informe que différents courriers lui ont été adressés. Il précise l'avoir informée que le sujet serait évoqué lors de cette présente séance et reviendra vers elle pour lui faire part des débats.

M. Letellier propose de l'aider pour acheminer le navire au centre AFPA, mais elle doit trouver une remorque. Il déplore que les solutions à l'amiable proposées par l'association restent sans suite, et précise que l'association est obligée de réclamer plusieurs fois la redevance de son AOT avant de recevoir le règlement.

M. Leteissier explique que le Département va être amené à prendre une décision à savoir : soit on l'aide à enlever son navire soit on fait intervenir une grue et les moyens nécessaires qui seront à la charge de Mme Follet. Il précise que le Département n'a pas d'endroit dédié pour le stocker.

M. Clergeau confirme que les services vont essayer de convaincre Mme Follet d'enlever son navire, une solution à l'amiable étant préférable. Le cas échéant une procédure pourrait être engagée.

M. Lelong demande si une date butoir lui a été donnée pour procéder à l'enlèvement.

M. Leteissier répond qu'il y a eu des dates de fixées par courrier, qu'il a insisté afin qu'elle intervienne rapidement et va la rappeler à l'issue du conseil portuaire.

M. Lelong informe que l'AFPA ne prend pas beaucoup de navires, et qu'une procédure doit être mise en place pour une intervention sur un navire.

M. Leteissier précise que si cette solution était retenue rien ne serait envisagé sans échanges de courriers.

M. Letellier informe de la problématique des tables à huitres qui partent en dehors des limites de la concession, l'association et la marine alertent les affaires maritimes sans réponse de leur part alors que cela représente un véritable danger. Une demande va être faite auprès de l'administratrice des affaires maritimes.

M. Lelong demande des précisions sur la collaboration avec le SMEL.

M. Letellier explique que Mme Follet souhaite faire une culture d'algues et un élevage d'ormeaux en utilisant les tables à huitres.

M. Lelong précise que le financement du SMEL vient du Département, et soumet l'idée de remonter les informations auprès du SMEL et souligne la problématique d'apporter une aide à une personne qui ne respecte pas les mesures environnementales.

M. Letellier informe qu'il semble opportun de faire remonter ces informations auprès du SMEL, et fait part du soutien de la municipalité sur ces problèmes.

M. Lemarchand souligne qu'il y a un véritable problème d'entretien que ce soit sur son navire ou sur son activité, la mairie palie à ces manques, mais s'interroge sur l'avenir et souhaite que ce problème soit rapidement réglé.

PORT DE ROUBARI

I – Rapport d'activité

M. Leteissier fait part que l'association a informé le service foncier du département du non renouvellement de la convention d'occupation de l'abri, les agents de l'APN procéderont à la fermeture de celui-ci afin d'éviter des dépôts de déchets.

Suite aux dégradations causés sur le musoir, **M. Leteissier** informe qu'un technicien va passer pour évaluer les dégâts et faire intervenir une entreprise.

Il explique que les personnes qui déposaient des déchets ont été identifiées, et ne devraient plus recommencer.

M. Lavenan précise que suite à la mise en place de panneaux et du retrait du bac, il n'y a plus pour le moment de dépôts.

Mme Léonard informe qu'elle n'a pas eu de retour sur l'enlèvement de ces bacs.

M. Lavenan fait part qu'il souhaiterait une rencontre avec la mairie pour la mise en place d'un bac à marée.

Mme Léonard répond qu'un bac est en cours de fabrication.

M. Lavenan explique que la balise Houmaizel a été emportée lors de la dernière tempête, que cela a été signalé au service des phares et balises. L'association avait demandé la mise en place d'une balise provisoire sans réponse.

M. Leteissier propose de relancer le service des phares et balises.

Mme Léonard informe qu'un travail avait été effectué sur l'aménagement du terre-plein.

M. Clergeau explique que l'association avait fait des observations aux services du Département sur le plan d'aménagement du terre-plein. Les services vont travailler en 2022 sur ce sujet en associant la mairie et l'association. Il informe que l'enrochement va être renforcé sur le musoir afin de casser l'effet de houle.

M. Lavenan demande s'il est possible de prévoir de l'enrochement sur la cale afin d'éviter le ressac.

M. Clergeau propose d'ajouter cette demande au projet de réfection du musoir.

REDEVANCE 2022

M. Leteissier expose que conformément aux arrêtés portant renouvellements d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public portuaire :

- Port du Becquet n° 2019-76 en date du 27 février 2019
- Port Lévi n° 2019-76 en date du 27 février 2019
- Port Pignot n° 2019-75 en date du 27 février 2019
- Port de Roubari n° 2019-77 en date du 27 février 2019

Les gestionnaires doivent à ce titre s'acquitter d'une redevance calculée en fonction du nombre de mouillages. Cette redevance est révisée chaque année en fonction de la variation de l'indice INSEE 001763852 publié au 1er septembre (indice des prix à la consommation - base 2015 - ensemble des ménages - France - ensemble hors tabac).

Pour 2022, le montant de la redevance s'élève donc par mouillage individuel à :

$$120,72 \text{ €} \times 1,021 = \underline{123,25 \text{ €}}$$

M. Taillebois demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2022.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

M. Letellier demande ce qu'il en est de la redevance des cales.

M. Letessier répond qu'il n'a pas d'information actuellement, et qu'il n'y a pas de tarification de prévue pour l'année 2022.

M. Letellier demande si le Département a pour ambition de laisser les ports patrimoniaux en gestion associative ou de les passer à la SPL.

M. Clergeau répond qu'il n'y a pas de commande ou de discussion à ce jour pour les intégrer à la SPL.

M. Chartier approuve la question de **M. Letellier** car il souhaiterait avoir une vision sur l'avenir.

Aucune question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les membres du conseil portuaire pour leur participation et les échanges constructifs qui ont été tenus. Il revient sur les problèmes évoqués par l'association du port Pignot concernant les tables à huîtres et la nouvelle concession d'ormeaux, il informe qu'il va se rapprocher du SMEL, l'association sera tenue informée, et lève la séance.

Saint-Lô le 10 février 2022

Le président du conseil portuaire



Yvan Taillebois